
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 mai 2015 à 19 h
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement
M^e Alain R. Roy, avocat, secrétaire d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

CA15 30 05 0108

OUVERTURE - SÉANCE

À 19 h

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie
appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉ

10.01

Mot d'ouverture de la mairesse

Madame la mairesse, Chantal Rouleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux directeurs de services et employés de l'arrondissement.

Madame Rouleau mentionne que plusieurs efforts sont déployés par la Ville de Montréal et l'arrondissement afin d'enrayer la problématique des odeurs provenant de l'entreprise Sanimax. Elle mentionne que cette entreprise a reçu un constat d'infraction et souhaite la collaboration de l'entreprise afin de régler la situation.

Madame Rouleau mentionne le projet de mise aux normes des installations de glace intérieure, et ce, sur tout le territoire de la Ville. Au niveau de l'arrondissement, des travaux sont actuellement en cours à l'aréna Rodrigue-Gilbert et qui s'échelonneront jusqu'au début 2016. Les travaux consistent au remplacement complet du système de réfrigération ainsi que la mise en place d'équipements favorisant l'efficacité énergétique. Un accès pour personnes à mobilité réduite est aussi prévu.

CA15 30 05 0109

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 mai 2015 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA15 30 05 0110

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2015.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Plainte concernant le bruit croissant provenant des sirènes des cantines mobiles circulant dans l'arrondissement en semaine.

Remerciement pour la plantation d'un arbre sur la propriété d'une citoyenne.

Demande de réinstallation de balises de circulation sur certaines rues résidentielles.

Commentaire concernant la problématique de l'agrile du frêne présent sur le territoire de la Ville et de l'arrondissement.

Demande d'explications concernant les motifs invoqués pour l'annulation d'un appel d'offres concernant des travaux de pavage de rues.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les élus profitent de l'occasion pour exprimer leurs vœux à l'occasion de la fête des Mères, le 9 mai prochain.

Monsieur le conseiller Manuel Guedes invite les jeunes à s'inscrire aux nombreuses activités offertes à l'occasion des camps d'été organisés par différents organismes de l'arrondissement. Il invite aussi les citoyens à rapporter à l'organisme *Info-Crime* toute situation potentielle d'acte criminel portée à leur connaissance. Le programme est confidentiel et assure la protection des déclarations de citoyens et permet ainsi la communication d'informations permettant l'arrestation des auteurs d'actes criminels.

Monsieur le conseiller Gilles Déziel désire rappeler la tenue prochaine d'une journée de distribution annuelle du compost aux résidents, samedi prochain, dans les deux secteurs de l'arrondissement. Il mentionne aussi la tenue d'un événement sur la distribution de pousses et de boutures de plantes

domestiques, qui se tiendra samedi prochain, à la Place du village. Il souligne enfin la belle performance des équipes aquatiques lors de l'événement sportif tenu au centre Roussin samedi dernier. Il félicite les membres des équipes pour leurs performances sportives.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine convie les résidents à participer au programme *Un arbre pour mon quartier*, destiné à permettre la plantation d'arbres à coûts modiques sur la propriété privée. Elle mentionne aussi le programme mis de l'avant par la Ville qui permet aux résidents d'obtenir gratuitement un permis pour l'abattage d'un frêne qui est atteint de la maladie de l'agrile du frêne. Elle mentionne aussi qu'une aide financière est aussi disponible pour le traitement ou l'abattage des arbres affectés par cette maladie.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà invite ses concitoyens à encourager les participants aux Jeux de la FADOQ, qui se tiendront à Montréal du 11 au 15 mai 2015. Il souhaite la bienvenue au secrétaire d'arrondissement, dont c'est la première participation à la présente séance. Il désire aussi féliciter le directeur des travaux publics, monsieur Yves Gravel et son équipe, pour la réparation des nombreux nids-de-poule présents sur les voies de circulation de l'arrondissement. Il invite enfin ses concitoyens à célébrer la Fête nationale des Italiens, le 31 mai prochain au Centre Leonardo Da Vinci de l'arrondissement Saint-Léonard.

Monsieur le conseiller Richard Guay annonce la tenue prochaine d'une présentation portant sur le projet de revitalisation de la rue Sherbrooke et invite les citoyens à participer à l'événement. Il mentionne que l'arrondissement est en nomination aux Prix ESTim 2015 pour l'aménagement de la Place du village. Les lauréats seront connus jeudi de cette semaine.

Madame la conseillère Suzanne Décarie mentionne que la période d'inscription pour l'obtention d'un espace aux jardins communautaires est débutée. Elle invite les résidents à participer à l'événement horticole qui se tiendra samedi de cette semaine. Conférences et ateliers culinaires sont au programme. Un tarif pour l'usage des descentes à bateau de l'arrondissement sera dorénavant imposé aux non-résidents de la Ville.

DÉPOT DE DOCUMENTS

Aucun document n'a été déposé.

CA15 30 05 0111

ADHÉSION - PROGRAMME DE SOUTIEN - MISE AUX NORMES - ARÉNAS MUNICIPAUX - RÉALISATION - PROJET -ARÉNA RENÉ-MASSON (0528) - ACCEPTATION - OFFRE DE SERVICE - SERVICE - GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE DE LA VILLE CENTRE - GESTION DU PROJET - ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'autoriser l'adhésion au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux de la Ville centre pour la réalisation du projet de mise aux normes de l'aréna René-Masson prévues au Programme. Sous réserve des disponibilités budgétaires au programme triennal d'immobilisations (PTI), de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'engage à :

DE financer 20 % du coût des travaux admissibles au Programme (incluant les services professionnels);

DE financer 100 % de tous les travaux additionnels hors programme qu'il jugera opportun d'effectuer en plus des travaux admissibles au Programme;

DE maintenir dans l'aréna René-Masson son offre de service aux Montréalais en sports de glace sur une période minimale de quinze ans;

DE collaborer avec les autres arrondissements pour accueillir la clientèle des arénas fermés temporairement et prioriser, en période de pointe, les activités pour les jeunes ou, dans certains cas, pour les clientèles particulières telles les personnes handicapées, et ce, pour toute la durée du Programme;

DE reconnaître le sport régional comme faisant partie de son offre de service en sports de glace;

D'avoir recours au Fonds Énergie pour la réalisation des travaux en efficacité énergétique.

D'accepter l'offre de service de la Direction des stratégies et transactions immobilières pour la gestion du

projet de mise aux normes de l'aréna René-Masson dans le cadre du Programme des aréna, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, selon l'offre de service approuvé par le Conseil municipal du 23 août 2011 (CM11 0655).

ADOPTÉ

12.01 1151502002

CA15 30 05 0112

ADHÉSION - PROGRAMME - RÉFECTION - TERRAINS DE BALLE DE MONTRÉAL - ACCEPTATION - OFFRE DE SERVICE - SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT-ROYAL DE LA VILLE CENTRE - GESTION ET LA RÉALISATION DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT - ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adhérer au Programme de réfection des terrains de balle de Montréal;

D'autoriser la réalisation de projets de réfection de terrains sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, aux conditions prévues au Programme de réfection des terrains de balle de Montréal;

DE s'engager à ce que la vocation des terrains de balle soit maintenue pour une période minimale de dix ans, c'est-à-dire que ceux-ci soient exploités, utilisés et entretenus aux fins pour lesquelles ils ont fait l'objet d'un financement de la Ville;

DE s'engager à assumer les frais d'exploitation associés aux terrains de balle ayant fait l'objet d'une réfection;

D'accepter l'offre de service approuvé par le conseil municipal du 27 avril 2015 (CM15 0546), conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la gestion et la réalisation de projets d'aménagement de terrains de balle par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de la Ville centre dans le cadre du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal.

ADOPTÉ

12.02 1151790002

CA15 30 05 0113

APPROBATION - CONVENTION DE PARTENARIAT SANS CONTRIBUTION FINANCIÈRE - COOP DE SOLIDARITÉ DU CENTRE MULTIMÉDIA DE L'EST DE MONTRÉAL- SOUTIEN IMMOBILIER ANNUEL - PROGRAMME CULTURE, BIBLIOTHÈQUES ET PATRIMOINE

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de partenariat sans contribution financière avec la Coop de solidarité du Centre multimédia de l'Est de Montréal se terminant le 31 décembre 2015 et;

D'approuver le soutien immobilier d'une valeur annuelle de 20 891\$ dans le cadre du programme culture, bibliothèque et patrimoine.

ADOPTÉ

20.01 1144561002

CA15 30 05 0114

AUTORISATION - DÉPENSE - INSTALLATION ET L'ENLÈVEMENT DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES - RAMPE DE MISE À L'EAU – 36^E AVENUE - PARC MARCEL-LÉGER - PARC DU FORT-DE-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉES 2015, 2016 ET 2017 - OCTROI - CONTRAT - LES CONSTRUCTIONS ARGOZY INC. - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-15-PARC-41

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 120 143,13 \$ taxes incluses, pour l'installation et l'enlèvement pour les années 2015, 2016 et 2017 des équipements nautiques de la rampe de mise à l'eau de la 36^e Avenue, du parc Marcel-Léger et du parc Du Fort-de-Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer, pour ce faire, un contrat de 120 143,13 \$ taxes incluses, à la firme Les Constructions Argozy inc., conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-15-PARC-41 (3 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1151163010

CA15 30 05 0115

AUTORISATION - DÉPENSE - TRAVAUX DE NETTOYAGE ET INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS - TRANSPORT - DISPOSITION DES RÉSIDUS - DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES - OCTROI - CONTRAT - QUALINET ENVIRONNEMENT INC. - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 15-14128

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 93 318,02 \$ taxes, contingences et frais incidents inclus, pour les travaux de nettoyage et inspection des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus dans diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer, pour ce faire, le contrat à la compagnie Qualinet Environnement inc. le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission soit au prix total approximatif de 93 318,02 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14128;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 32 % par la Ville Centre (29 455,16 \$ taxes incluses), à 68% par l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (63 862, 86 \$ taxes incluses).

ADOPTÉ

20.03 1154820001

CA15 30 05 0116

DEMANDE - COMITÉ EXÉCUTIF - DÉPENSE ADDITIONNELLE - INCIDENCES - SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE - S.M. ENVIRONNEMENT RELIÉE - CONTRAT OCTROYÉ - COMITÉ EXÉCUTIF - LES EXCAVATIONS G. ALLARD INC. - MAJORATION - AUTORISATION GLOBALE - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - ÉMISSAIRE PLUVIAL - PARC CLÉMENTINE-DE LA ROUSSELIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE recommander au comité exécutif :

D'autoriser une dépense additionnelle de 10 506,99 \$ taxes incluses, correspondant au montant payé par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une surveillance environnementale par la firme S.M. Environnement dans le cadre de travaux de construction d'un émissaire pluvial dans le parc Clémentine-De La Rousselière;

D'approuver la majoration du coût des incidences, faisant ainsi passer le coût du projet de 197 573,16 \$ à 208 080,15 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la Ville Centre.

ADOPTÉ

20.04 1154820002

CA15 30 05 0117

AUTORISATION - ANNULATION - CONTRAT - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-ING15-01 - PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE PRR LOCAL 2015 - DIVERSES RUES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTES-AUX-TREMBLES - AUTORISATION - NOUVEL APPEL D'OFFRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE ne pas donner suite au processus d'octroi de contrat de l'appel d'offres numéro RP-ING15-01, pour le Programme de réfection routière (PRR local 2015) sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles de la Ville de Montréal.

DE procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉ

20.05 1152726013

CA15 30 05 0118

AUTORISATION - DÉPENSE - MISE À NIVEAU - AMÉNAGEMENT- DIVERS JARDINS COMMUNAUTAIRES - OCTROI - CONTRAT - LV CONSTRUCTION - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO RP-15-PARC-47

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 94 635,81 \$ taxes incluses, pour la mise à niveau des aménagements de divers jardins communautaires, incluant un montant de 2 020 \$ à titre d'incidences pour le jardin Les deux Sapins;

D'octroyer, pour ce faire, un contrat, à la firme LV Construction, au montant de 92 615,81 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission sur invitation déposée numéro RP-15-PARC-47 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.06 1151163011

CA15 30 05 0119

OCTROI - SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT - SIX (6) ORGANISMES - ARRONDISSEMENT - RÉALISATION - PROJETS ALLANT JUSQU'AU 31 MARS 2016 - ENTENTE ADMINISTRATIVE - GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (2013-2016) - APPROBATION - CONVENTIONS

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 228 402,93 \$ aux organismes désignés, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales des Alliances pour la solidarité (2013-2016).

Organisme	Projet	Montant
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	Regroupement des organismes intervenant aux HLM Séguin	75 000 \$
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	Intégration- familles	15 444,93 \$
Équipe RDP	Soutien aux enfants des familles vulnérables de Rivière-des-Prairies	42 198 \$
Centre de promotion communautaire le Phare inc.	« Unis » (Unique-Novateur-Inédit et Solidaire)	63 000 \$
Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies	Projets collectifs de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale	16 380 \$
CDC de la Pointe – région Est de Montréal	Projets collectifs de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale	16 380 \$

D'approuver les six (6) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées entièrement par l'agglomération, pour un montant de 228 402,93 \$.

ADOPTÉ

20.07 1153163001

CA15 30 05 0120

APPROBATION - RAPPORT D'AVANT PROJET - HYDRO-QUÉBEC - ENFOUISSEMENT - LIGNE ÉLECTRIQUE - DISTANCE - 300 MÈTRES - TOUR HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE NUMÉRO 101 - DEMANDE DE POURSUIVRE EN PHASE - RÉALISATION DES TRAVAUX - ENGAGEMENT - REMBOURSEMENT - FRAIS ENCOURUS SI L'ARRONDISSEMENT ABANDONNE LE PROJET - DIMINUTION - MONTANT - CONTRIBUTION - ARRONDISSEMENT

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accepter le rapport d'avant projet préparé par Hydro-Québec pour l'enfouissement de sa ligne électrique sur une distance de 300 mètres, de la tour Hydro-Québec TransÉnergie numéro 101 en se dirigeant vers l'Est;

DE demander de poursuivre en phase de réalisation;

DE s'engager à rembourser les frais encourus si l'arrondissement abandonne le projet.

ADOPTÉ

20.08 1152726012

CA15 30 05 0121

OCTROI - DEUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - ORGANISMES - SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - ORGANISME - POINTE-AUX-FÊTES - ORGANISATION - ACTIVITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 300 \$ à la Société historique de Rivière-des-Prairies pour l'organisation de l'événement « Salut, Rivière-des-Prairies! », le samedi 4 juillet 2015, de midi à 21 heures;

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Pointe-aux-Fêtes pour l'organisation de la Fête nationale du Québec à Pointe-aux-Trembles;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.01 1156951001

CA15 30 05 0122

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ARRONDISSEMENT - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 6 mars 2015.

ADOPTÉ

30.02

CA15 30 05 0123

AUTORISATION - DÉPÔT - REQUÊTE DE FINANCEMENT - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS CULTURELS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MONTRÉAL - RÉALISATION - PROJET PILOTE D'ÉCLAIRAGE ÉCOÉNERGÉTIQUE - MAISON DE LA CULTURE DE POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser la Directrice d'arrondissement à déposer une requête de financement auprès du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal pour la réalisation d'un projet pilote d'éclairage écoénergétique à la maison de la culture de Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser un engagement financier maximal de 24 000 \$ plus les taxes applicables, correspondant à 40 % des coûts du projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

DE mandater le chef de division culture et bibliothèques de la Direction du développement du territoire et études techniques pour effectuer les démarches susceptibles de diminuer le plus possible la part financière de l'arrondissement dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉ

30.03 1153179001

CA15 30 05 0124

AUTORISATION - DÉPENSE - ACHAT - TROIS BILLETS - PARTICIPATION - DÉLÉGATION D'ÉLUS - REPRÉSENTATION - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES - TENUE DES ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 3 190,56 \$ taxes incluses, correspondant au coût total d'inscription à l'événement « Assises 2015 de l'Union des municipalités du Québec », qui se tiendra à Montréal les 21, 22 et 23 mai 2015;

DE mandater la mairesse, madame Chantal Rouleau et les conseillers d'arrondissement, messieurs Gilles Déziel et Manuel Guedes, à représenter l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à cet événement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1156951002

CA15 30 05 0125

ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de mars 2015 et en matière de ressources financières pour la période du 28 février au 27 mars 2015, du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois de mars 2015 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de mars 2015.

ADOPTÉ

30.05 1154230003

CA15 30 05 0126

MODIFICATION - CALENDRIER - SÉANCES ORDINAIRES - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - ANNÉE 2015 - MODIFICATION - LIEU - TENUE - SÉANCE - 2 JUIN 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2015 de la façon suivante :

DE modifier le lieu de la tenue de la séance du 2 juin 2015 par le Centre Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, salle Raymond-Mayer.

ADOPTÉ

30.06 1144860034

CA15 30 05 0127

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-30068

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la Ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA15-30068 intitulé « Règlement interdisant l'utilisation de la cigarette électronique dans les édifices municipaux et les installations sportives extérieures sous la juridiction de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la Ville demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.01 1151346001

CA15 30 05 0128

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RCA14-30067-1

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA14-30067-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2015) ».

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.02 1154860008

CA15 30 05 0129

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-101

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-101 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'occupation aux fins de l'usage " entrepreneur et matériaux de construction " (excavation, paysagiste, électricité et plomberie) prévu au 11 731, avenue Lucien-Gendron, sur le lot 1 076 372 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Montréal - District de la Pointe-aux-Prairies ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 20 mai 2015 à 18 h 30, au Centre communautaire RDP salle des tout petits situé au 9140, boulevard Perras, Montréal.

ADOPTÉ

40.03 1156425004

CA15 30 05 0130

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-022

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 29 avril 2015 relativement au projet de règlement numéro RCA09-Z01-022 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à énoncer une dérogation accordée en plaine inondable ».

ADOPTÉ

40.04

CA15 30 05 0131

ADOPTION - MODIFICATION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-022

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 21 août 2014, le conseil d'agglomération de Montréal a adopté le règlement numéro RCG 13-017, modifiant le document complémentaire du schéma d'aménagement de la Ville et par lequel, il autorise des travaux de reconstruction d'un barrage contrôlant les eaux des marais, localisé dans le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, plus amplement décrit audit règlement;

CONSIDÉRANT que ledit règlement est entré en vigueur le 31 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que ce règlement engendre l'obligation pour le conseil d'arrondissement d'adopter un règlement de concordance, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement de concordance a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 avril 2015;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 7 avril 2015 ainsi que l'assemblée publique de consultation tenue le 29 avril 2015;

CONSIDÉRANT que le présent règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le règlement numéro RCA09-Z01-022 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à énoncer une dérogation accordée en plaine inondable ».

ADOPTÉ

40.05 1156425003

CA15 30 05 0132

ADOPTION - MODIFICATION - RÈGLEMENT RCA08-30029-4

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement ont le pouvoir de déléguer certains des pouvoirs de ce conseil à des fonctionnaires ou à des employés de la Ville;

ATTENDU qu'il y a lieu que certains pouvoirs du conseil d'arrondissement soient, dans un esprit de responsabilisation et d'imputabilité, délégués à des fonctionnaires ou à des employés oeuvrant au sein de l'arrondissement, et ce, afin d'atteindre une plus grande efficacité administrative et d'offrir un meilleur service aux citoyens;

ATTENDU les articles 130 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4) et 477.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 avril 2015;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le règlement RCA08-30029-4 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-30029, tel qu'amendé) ».

ADOPTÉ

40.06 1154860006

CA15 30 05 0133

APPROBATION ET RATIFICATION - PROGRAMMATION - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ANNÉE 2015 - ORDONNANCES OCA15-(P-1)-001, OCA15-(V-1)-001, OCA15-(B-3)-001, OCA15-(C-4.1)-002 ET OCA15-(RCA09-Z01)-001

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation amendée des événements publics, sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2015;

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel qu'amendé, article 20), l'ordonnance numéro OCA15-(B-3)-001, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro OCA15-(C-4.1)-002, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA15-(P-1)-001, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel qu'amendé, article 315), l'ordonnance numéro OCA15-(RCA09-Z01)-001, permettant l'installation d'affichage, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1 tel qu'amendé, article 22, l'ordonnance numéro OCA15-(V-1)-001, permettant la circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public ».

ADOPTÉ

40.07 1154731001

CA15 30 05 0134

DEMANDE - INSTALLATION - PANNEAUX D'ARRÊT - 5^E AVENUE

Considérant la recommandation favorable du comité de circulation à sa réunion du 11 février 2015;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE donner suite à la requête d'installation d'un panneau d'arrêt sur la 5^e Avenue, à la hauteur de la 3^e Rue, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts à toutes les approches de cette intersection;

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.08 1155888002

CA15 30 05 0135

TITULARISATION - DEUX EMPLOYÉS AUXILIAIRES COLS BLEUS - MATRICULES E37803 ET E38000 - PERMANENCE D'EMPLOI

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte de la titularisation de deux employés auxiliaires cols bleus, madame Maude Asselin, matricule E37803 et monsieur Christian Girard, matricule E38000, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement de deux employés titulaires de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1152700004

CA15 30 05 0136

DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014 - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - COMITÉ - ÉTUDE - DEMANDES DE DÉMOLITION DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du rapport d'activités 2014 du comité consultatif d'urbanisme et du comité d'étude des demandes de démolition et de le verser aux archives.

ADOPTÉ

60.01 1151528001

CA15 30 05 0137

LEVÉE - SÉANCE

À 20 h 10

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2015.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement

**PROCÈS VERBAL DE CORRECTION
DATÉ DU 13 MAI 2015**

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 13 mai 2015

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. chapitre C-11.4)*, le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

ATTENDU QU'une telle erreur apparaît dans le dossier décisionnel numéro **1153469008**;

EN CONSÉQUENCE, l'erreur cléricale ci-après décrite se trouvant dans la recommandation, le sommaire décisionnel et la Résolution numéro CA15 3004 0095 du dossier décisionnel est corrigée de la façon suivante :

Le numéro de lot se lisant comme suit :

« 1 115 368 »;

aurait dû se lire et est remplacé par :

« 1 155 368 ».

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 13^e jour du mois de mai 2015.

M^e Alain Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance du conseil d'arrondissement du 2 juin 2015.